| | |
|---|---|
| Delory, G., ex-fletier | 3768 |
| Delcluze, C., employé | 3374 |
| Demeaux, A., ex-courtier | 3311 |
| Baclet, A., forgeron | 3445 |
| Lepez, L., commerçant | 3447 |
| Wiart, L., menuisier | 3598 |
| Brola, J., charpentier | 3539 |
| Pannequin, E., sculpteur | 2936 |
| Basin, J., mécanicien | 3563 |
| Wacrenier, employé | 3514 |
| Ghesquière, H., journalier | 3503 |
| Brennes, G., fleur | 3493 |
| Delebel, J., pâtissier | 3488 |
| Helbicq, G., plombier-zingueur | 3320 |
| Theilliez, charpentier | 3480 |
| Dhendt, T., galochier | 3481 |
| Hermant, L., débitant | 3363 |
| Develde, serrurier | 3505 |
| Van de Weghe, mécanicien | 3371 |
| Delcroix, H., forgeron | 3520 |
| Vinckier, boulanger | » |
| Marseille, L., horloger | 3325 |
| Martin, A., cordonnier | 3109 |
| Allard, C., emballeur | 3509 |
| Bailleuil, P., teinturier | 3542 |
| Vincent, G., correyeur | 3475 |
| Verdier, Ph., peigneron | 3501 |
| Batteur, C., maçon | 3617 |
| Vasseur, E., tailleur de pierres | 3485 |
| Geraille, V., typographe | 3379 |
| Roussel, E., jardinier | 3517 |
| Leroy, A., paveur | 3490 |

**Liste de la « Vraie France » et du « Lillois »**

MM. Giraud, 2,477. — Despretz, 2,127. — Bailleul-Baudon, 2,271. — Delebar, 2,169. — L. Convain, 2,376. — Bériot, 2,114. — Flament, 2,222. — L. Desreumaux, 2,241. — Desrumaux, 2,046. — Marchand, 2,041. — Lenglart, 2,038. — Vallet-Roger, 2,406. — Vaniscotte, 2,281. — Rigot, 2,315. — Millot-Cousin, 2,207. — Salembier-Dubreucq, 2,401. — Jombart-Guillemain, 2,315. — Vermesch, 2,037. — Picavet, 2,317. — Waresquelle, 2,043. — Villette, 2,367. — Maes, 4,038, — Mortreux, 2,033.

**Divers**

MM. Billaux, boulanger, 15. — Billet, carrossier, 20. — Blanquart, boulanger, 42. — Castille, peintre, 17. — Clément Bertaux, tripier, 15. — Cogez, coiffeur, 19. — Comère, camionneur, 32. — Geraille, pédicure, 181. — Debeer, marchand de fromages, 15. — Delerue, serrurier, 714.

Damessine, cordonnier, 19. — Deroo, employé de banque, 24. — Desoon, menuisier, 13. — Desoubry, pompier, 22. — Dubar, rentier, 36. — Dubois, fils, 14. — Duparcq, cocher, 15. — Dupire, comptable, 12. — Duthoit, vitrier, 14. — Evarisse, épicier, 19. — Gremmel, constructeur, 14. — Herman, 163.

Haezé, bandagiste, 15. — Lemay, 50. — Lepers, 42. — Marchand, 97. — Marescaux, 59. — Parent, Henri, 23. — Pannequin, épicier, 789. — Planquart, débitant de tabac, 13. — Prouvest, cabaretier, 14. — Thellier, 90. — Traillout, 15. — Vehl, 12. — Wasson, 30. — Général Boulanger, 127. — Divers, 1792.

**DUNKERQUE**

La liste conservatrice passe toute entière.

**CAMBRAI**

Liste opportuniste élue.

**NIEPPE**

Conservateurs élus.

**MARCQ-EN-BARŒUL**

Liste conservatrice élue à une grande majorité.

**AUTRES COMMUNES**

A Merville, à Comines, à Carnières, les anciens conseils municipaux sont réélus.

« A Phalempin, à Oonaing, à Cysoing, les républicains l'emportent.

A Beaumont, sont élus trois républicains et quatre conservateurs.

A Maretz, 13 républicains, et 3 conservateurs élus.

Au Cateau, 19 conseillers républicains élus, et quatre ballottages.

A Monchain, liste conservatrice élue, immense majorité.

A Hazebrouck, triomphe superbe pour les conservateurs.

A Bapaume, 10 conservateurs et 1 républicain élus ; ballottages pour dix sièges.

A Templemares, liste conservatrice élue avec une imposante majorité.

A Lomme, tous les élus sont conservateurs; ballottage pour deux sièges.

A Houplines, liste conservatrice élue.

A Wavrin, id.

**DANS LES DÉPARTEMENTS**

A Orthès, (Basses-Pyrénées), la liste conservatrice passe à une grande majorité ayant à sa tête, M. Adrien Plante, ancien député.

A Besançon les deux tiers des électeurs ont voté. Succès assuré pour les conservateurs.

A Narbonne, les socialistes sont élus avec sixcents voix de majorité sur la liste radicale.

A Marseille la liste municipale sortante tient la corde, vient ensuite la liste intransigeante et enfin la liste socialiste. Ballottage probable.

A Javal, M. Chaumière, socialiste, 1127 voix, élu. — M. Cure, 904.

A Nantes, 24 conservateurs sont élus et neuf républicains.

Il y a trois ballotages. M. Normand, maire, est en ballottage.

Le précédent conseil contenait 24 républicains et 12 conservateurs.

A Bangé la liste républicaine modérée est élue à une forte majorité.

A Saint-Gaudens, la liste radicale est élue avec 915 voix contre la liste opportuniste qui a obtenu 469 voix et la liste conservatrice 302 voix.

Au Mans, le Conseil sortant comprenait 32 membres dont 27 opportunistes et 5 radicaux.

Le Conseil nouveau comprend 34 membres. Sont élus : 8 conservateurs et 20 radicaux. Il y a six ballottages.

M. Cordelet, maire, sénateur opportuniste ne se présentait pas.

A Angers, (huit sections) 36 conseillers ; 13 élus dont 11 opportunistes, 10 radicaux, deux conservateurs.

Au Havre, la liste de concentration républicaine gagne 70 0/0.

# L'ANNÉE FINANCIÈRE

Dès le premier jour de la reprise de la session, M. Peytral, ministre des finances, demandera à la Chambre de fixer à la plus prochaine réunion des bureaux — c'est-à-dire au 17 mai, selon toutes probabilités — l'élection de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au changement du point de départ de l'année financière. On sait que ce projet a pour but de reporter ce point de départ du 1er janvier au 1er juillet de chaque année.

Ce n'est point la première fois que cette question est mise à l'étude. A différentes époques, elle a fait l'objet d'un examen approfondi : et, si elle n'a pas été adoptée, c'est que les inconvénient ont toujours été jugés plus grands que les avantages, que le remède proposé a paru plus dangereux que le mal qu'il s'agissait de conjurer.

Nous pensons qu'il en sera de même aujourd'hui. Cette réforme ne nous paraît pas apporter un avantage sérieux; elle ne remédie absolument à rien; elle n'est à nos yeux qu'une nouvelle hypocrisie.

Son adoption n'aurait d'autre résultat que de permettre l'escamotage des budgets de 1889 et de 1899, et de donner ainsi au gouvernement la faculté de ne pas aborder les réformes financières auxquelles il s'est engagé.

Tout d'abord, il les promettait pour le budget de 1890. Quant au budget de 1889, il dirait qu'il est trop tard pour qu'il puisse les y introduire, ce budget n'étant qu'un demi-budget devant durer seulement jusqu'au 30 juin 1889.

Le budget de 1889 ne serait donc que la continuation du budget de 1888, il serait présenté et voté sur les bases de la dernière loi des finances ; la nation pourrait croire que nous avons un budget, alors qu'en réalité le Parlement n'aurait voté que six douzièmes provisoires.

Voilà tous les avantages que le gouvernement peut recueillir. C'est toujours le même système : tromper l'opinion publique, et, par ce nouveau mensonge se procurer quelques mois de répit; sachant qu'on ne sera plus sur les bancs ministériels, lorsqu'il s'agira d'élaborer le budget de 1890.

Examinons cependant les raisons alléguées:

Tout d'abord, les auteurs du projet estiment qu'avec ce nouveau procédé le retour des douzièmes provisoires sera impossible, et que le vote du budget aura toujours lieu en temps opportun avant la fin de l'année.

Cela n'est nullement certain; rien ne prouve; rien même ne peut le faire supposer.

Le budget déposé dans la session d'automne aura, dit-on, neuf mois, d'octobre à juillet, pour être discuté et voté. Cela est vrai; mais, actuellement, est-ce que, depuis quelques années, l'intervalle qui existe entre le dépôt et le vote du budget n'est pas encore plus grand?

En 1887, le budget de 1888 a été déposé dans le courant du mois de mars, et cependant il n'a été voté que le 30 mars 1888 ; c'est-à-dire que la préparation et le vote ont nécessité douze mois. En 1886, le budget de 1887 a été soumis au Parlement en janvier, et le vote final n'a eu lieu qu'en février 1887 : quatorze mois ont été dépensés.

Ces deux exemples récents prouvent surabondamment combien peu sont convaincantes les raisons alléguées.

C'est qu'en effet les retards constatés depuis quelques années ne proviennent point de la méthode actuelle, mais d'autres causes plus graves et qu'on ne veut pas avouer. Rien ne serait plus aisé que de discuter et de voter le budget en temps utile, si on le voulait réellement : l'exemple du passé est là pour nous donner cette certitude.

Pour faire cesser ces retards abusifs, il suffit seulement d'exiger que la commission du budget reste dans son rôle et qu'elle ne se permette plus de prétendre constituer dans le gouvernement un *quatrième pouvoir*, supérieur au ministre lui-même.

En se plaçant à un autre point de vue, on repoussera ce projet : en premier lieu, parce qu'il est contraire aux lois constitutionnelles; et, en second lieu, parce qu'il bouleverse tous nos règlements financiers et qu'il est en désaccord complet avec les lois politiques qui régissent nos conseils généraux, nos conseils d'arrondissement et nos assemblées municipales.

L'article premier de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics porte, que le Sénat et la Chambre des Députés se réunissent chaque année le second mardi de janvier et que la session durera cinq mois au moins; l'article 2 dit que le président de la république peut ajourner les Chambres pendant un mois, et qu'il lui appartient de prononcer la clôture de la session.

Voilà des droits parfaitement définis: droits pour la Chambre de siéger pendant cinq mois au moins; droit pour le président de clôturer la session à sa volonté dès que la Chambre a siégé cinq mois.

En serait-il de même, si la proposition était votée ? — Non, puisque la loi projetée repose sur une réunion en automne, réunion qui ne peut avoir lieu sans le consentement du président de la république.

De là, le dilemme suivant :

Ou le président aura le droit de s'opposer à la réunion; et alors le budget déposé en janvier seulement n'aura que cinq mois pour être étudié, discuté et voté, et par conséquent moins de temps qu'aujourd'hui. — Ou le président n'aura pas le droit de s'opposer à cette réunion; et dans ce cas, la loi constitutionnelle sera violée, et les droits du pouvoir exécutif seront amoindris.

Il faut donc pour éviter dans l'avenir un conflit, réviser la Constitution; et cette révision sera le prélude de la permanence du Parlement.

En outre, ce projet occasionnerait un bouleversement général dans certaines lois qui régissent les attributions financières de nos assemblées départementales et municipales. La preuve en est facile. Chacun sait que les lois fiscales qui concernent les communes ont été faites en vue d'un budget commençant le 1er janvier ; les dates des réunions de toutes les assemblées départementales ont été fixées de façon que tous ces divers budgets pussent être votés en temps utile et recevoir leur exécution au 1er janvier; toutes les dispositions concordent avec cette date; or, il nous paraît fort difficile, sinon impossible, dans un délai de quelques mois, de faire toutes les modifications voulues pour tout coordonner. On ne modifie pas facilement les habitudes reçues, à moins de s'exposer bénévolement à troubler la comptabilité.

En admettant même qu'on puisse le faire, on croit que la proposition ne doit pas être acceptée en raison des difficultés matérielles que l'établissement de l'assiette de l'impôt direct présenterait incontestablement.

Actuellement, les contrôleurs chargés de ce service parcourent nos communes pendant les mois d'été, mai, juin et juillet ; le travail est favorisé par le beau temps; il peuvent adresser, aux conseils généraux dans leur session d'août, tous les documents nécessaires pour que ceux-ci soient à même de faire la répartition de l'impôt. Cette répartition est aussi exacte que possible, car elle ne précède que de quatre ou cinq mois la mise en recouvrement. Avec le système nouveau, l'assiette de l'impôt s'éloignera de la vérité, car elle sera basée sur des changements relevés depuis quinze ou vingt mois.

Si l'on veut remédier à ce vice, il faudra changer l'époque des tournées, les faire exécuter pendant la mauvaise saison, en janvier, février et mars. Mais alors l'opération sera beaucoup plus onéreuse pour les agents chargés de ce service, beaucoup plus longue; ce ne sera plus trois mois de déplacements, mais bien quatre, cinq ou six mois; et même cela sera presque impossible dans certains de nos départements qui sont couverts de neige pendant une partie de l'année.

La vérité, c'est qu'on veut gagner du temps, tromper l'électeur et éviter, à la veille des élections qui peuvent être proches, la publication d'un document qui établirait la mauvaise gestion financière et dans lequel on se serait montré incapable de réparer les ruines causées à la fortune publique et de mettre un frein aux gaspillages et aux dilapidations des dernières années.

# LE GÉNÉRAL BOULANGER

**Le général et les communards**

Paris, 6 mai. — Le citoyen Avronsart, tailleur, orateur écouté des meetings révolutionnaires antiboulangistes de la rive gauche, a eu avec le général Boulanger une curieuse entrevue dont il fait le récit suivant.

A propos de la révolution de la Commune, en 1871, le général lui dit :

« Je me suis battu contre vous comme je m'étais batta contre les Autrichiens et les Allemands. »

Avronsart. — Les communards étaient des français.

Le général. — Oui, mais il y avait parmi eux des étrangers, et c'est justement sur ceux-là que j'ai frappé.

Avronsart. — Et prenant un fusil pour défendre Paris contre les Prussiens, ils avaient perdu la qualité d'étrangers; c'étaient des Français, c'étaient des républicains.

— Avouez, reprit le général, qu'il y avait de la fripouille parmi vous.

Avronsart. — La fripouille d'en haut est pire que celle d'en bas : il y a aussi de la fripouille autour de vous, général.

Croyez-vous pouvoir vous appuyer sur le peuple, quand vous serez arrivé au pouvoir, alors qu'aussitôt arrivé, les gouvernants sont obligés de changer leur axe politique, en s'appuyant sur le capitalisme qui, lui, est contre le peuple.

Le général. — La population des campagnes est pour moi. Je m'appuierai sur elle.

Avronsart. — Le peuple est l'ensemble des travailleurs. Les ouvriers agricoles aussi sont du peuple ?

Le général. — Oui ; mais il faut de l'autorité, il faut surtout se débarrasser de la juiverie.

Avronsart. — Mais il y a des capitalistes dans toutes les religions, il y en a même sans religion.

— Après tout, dit le général, toute la France est pour moi. Je serai bien bête de n'en pas profiter.

Là-dessus le général prit la main d'Avronsart, en disant : « Mon ami, vous pouvez revenir me voir, vous serez toujours reçu. »

**Le programme de la Ligue des Patriotes**

Paris, 6 mai. — La *Ligue des Patriotes* publie une proclamation définissant le nouveau but qu'elle poursuit, de délivrer la France du joug de l'oligarchie qui l'avilit et la ruine et d'aider au triomphe légal de la démocratie française.

Elle poursuit en ces termes :

« Le chef que nous suivons, le général Boulanger, n'est ni un ambitieux vulgaire ni un futur dictateur.

Il est le porte-drapeau du parti national.

Nous ne renonçons à aucune de nos espérances, nous ne désertons aucun de nos devoirs; mais, devant l'anarchie gouvernementale qui nous déshonore et nous perd, nous protestons contre la Constitution usurpatrice de 1875, contre le parlementarisme ministériel de ces douze dernières années.

Nous revendiquons pour la nation le droit de reviser elle-même le loi fondamentale, de dicter elle-même, par l'élection d'une constituante, les réformes de la République.

**La lettre de Boulanger à Léandri**

Paris, 6 mai. — La *République française* et la *Justice* constatent que l'*Intransigeant* ni la *Lanterne* ne publient la lettre de Boulanger à Léandri et demandent s'ils entendent ainsi désavouer le général.

**Un livre du général Boulanger**

Paris, 6 mai. — Les deux premières livraisons de l'ouvrage du général Boulanger : l'*Invasion allemande*, paraîtront mardi et seront tirées à 2,500,000 exemplaires, distribués gratuitement.

L'ouvrage débute par une lettre autographiée de Boulanger, ainsi conçue :

« Amis lecteurs,

» Mes adversaires me représentent comme l'apôtre de la guerre.

» A vous de juger, en lisant ce livre d'un patriote qui n'a d'autre inspiration que le haut sentiment de la dignité nationale. » Général Boulanger. »

Suit une déclaration de principes qui est comme la préface du livre.

L'auteur cherche à établir une démarcation du rôle du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Il attribue au premier les affaires intérieures, au second les affaires extérieures.

Il proteste ensuite contre cette doctrine que l'armée n'a d'autre mission que de se taire et de se battre.

Il n'admet pas que l'armée, qui est aujourd'hui la nation entière, doive assister, les bras croisés, au spectacle des erreurs et des fautes que l'on juge dangereuses pour la patrie.

Il se refuse, quant à lui, à jouer ce rôle.

**Les « Boulangueusards »**

Paris, 6 mai. — Le *Parti national* annonce la formation d'une société de a *Boulangueusards*, dont les membres, munis de gourdins, se proposent d'escorter le général Boulanger dans sa prochaine tournée dans le Nord, et de cogner sur ceux qui refuseront de crier : « Vive Boulanger ».

**La Révolution de 1789 et la franc-maçonnerie**

Paris, 6 mai. — Dans une réunion tenue au Grand-Orient par la loge le *Progrès*, il a été question de l'exploitation de la démocratie.

M. Vergoin a traité de fumisterie la révolution de 89, qui n'a enlevé les privilèges aux nobles que pour les attribuer aux bourgeois.

Il a proclamé la nécessité, l'imminence d'une révolution nouvelle en faveur des prolétaires, qui se fera pacifiquement par le général Boulanger.

La loge, tout en repoussant le boulangisme, a proclamé néanmoins la nécessité de la révision et a décidé d'inviter les autres loges à ne voter désormais « *pour aucun membre du Parlement actuel.* »

**Le « Comité républicain National »**

Paris, 6 mai. — Le *Comité de protestation nationale* s'est réuni hier et a décidé de prendre désormais le nom de *Comité républicain national*. Il a constitué ainsi son bureau : Président, le général Boulanger; vice-président, M. Naquet; secrétaire, M. Vergoin; trésorier, le comte Dillon.

# LE PUITS DE BLANCHEFACE

Sermaise, le 6 mai.

Dans un hameau d'opéra-comique, à l'intersection de deux routes qu'égaie la verdure naissante, un immense treuil charpenté cette nuit, un trou de 65 mètres. Tout autour, des sapeurs du génie, des ouvriers, les uns creusant à sept mètres de là un second puits, les autres préparant de larges cylindres de fer. Sous une tente, un ingénieur civil et un officier du génie étudiant des plans.

Telle est la scène où se joue depuis seize jours le drame que nos dépêches ont raconté. C'est dans ce cadre, au fonds du puits creusé par lui, qu'est un homme, presque un vieillard, Dutilleux, vivant ou mort. On ne sait pas.

Blancheface n'avait point d'eau. Sermaise, la commune d'où dépend ce hameau, avait décidé de lui donner un puits. Elle confia, en décembre dernier, ce travail à un entrepreneur qui le céda à un sous-tâcheron, Dutilleux, un spécialiste, ayant l'habitude de travailler presque seul.

Ce puits devait coûter en tout 4,200 fr. à la commune.

L'Etat est en train de dépenser plus de 20,000 francs pour tâcher d'avoir le corps de Dutilleux.

Je me permettais de rappeler seulement, en quelques mots, l'accident que nos lecteurs connaissent depuis deux semaines. Mais je descends dans le puits avec l'ingénieur des mines et le lieutenant du génie maintenant chargés des travaux. Ils me donnent sur place des détails inédits tellement intéressants que je n'ai vraiment pas le droit d'en priver le public. Sans ces détails, d'ailleurs, on ne comprendrait rien.

Il n'y a d'eau en cette contrée qu'à 65 mètres du sol. Là, on rencontre la nappe qui existe à la base des sables de Fontainebleau.

Dutilleux n'est pas un ingénieur. Il ne connaît aucun des progrès modernes. Il travaille bien, mais à son idée, à la bonne franquette, presque comme ferait un sauvage.

Aidé de trois ou quatre hommes de peine, il a commencé par creuser le puits, retenant les parois non avec des charpentes solides, mais seulement à l'aide de fascines et de branches d'arbre. Il a pu néanmoins creuser ainsi, miraculeusement disent les experts, jusqu'à 65 mètres.

Sur la boue de sable, qui constitue ce qu'on appelle la nappe d'eau, il a élevé jusqu'à trente-quatre mètres une maçonnerie circulaire. Là il a établi un plancher. Puis à un mètre au-dessus, un autre plancher à claire-voie. De-ci de-là il avait boisé la partie supérieure de planchettes, garanties aux endroits sensibles par des feuillards en fer.

Le travail marchait au gré de Dutilleux quand, le jeudi 19 avril, il enlève quelques planchettes pour les remplacer par des briques.

Un éboulement se produit. Le plancher supérieur est couvert de calcaire. Les premières couches qu'il a fallu traverser pour arriver au sable sont, en effet, du silex d'abord, puis du calcaire.

Dutilleux croit de son devoir d'informer de l'incident la municipalité. Le soir même, il se rend chez le maire de Sermaise qui lui dit :

— Le travail est peut-être devenu très dangereux. Ne redescendez pas avant d'avoir vu l'entrepreneur.

Il ne voit ni l'entrepreneur ni personne.

Et le lendemain matin — un vendredi ! — sans tenir compte de la défense du maire, il redescend dans le puits. Il va essayer de reboiser. Toutefois il n'est pas sans crainte. Il se méfie.

On sait comment les ouvriers descendent. Ils se mettent dans un baquet qu'un treuil fait mouvoir et qui tout à l'heure remontera à leur place pierres ou sable.

Pour la première fois de sa vie, Dutilleux, non content d'être dans le baquet, s'attache à la corde.

Il va mettre le pied sur le plancher à claire-voie.

L'éboulement recommence.

— Remontez-moi, s'écrie-t-il. Vite ! vite !

A peine l'a-t-on remonté d'un mètre, un autre éboulement a lieu. Celui-ci part du point de rencontre du banc de silex et du banc de calcaire.

Le baquet et l'homme sont pris, enlacés, entre ces deux éboulements. Au-dessus, les ouvriers essaient vainement de mettre le treuil en mouvement. Il ne fonctionne plus.

Les manœuvres crient : « Dutilleux ! Dutilleux ! »

Pas de réponse. C'est fini ! Dutilleux, croit-on, a été tué à 28 mètres au-dessous du sol.

On va chercher aussitôt le maire qui informe la préfecture. Le préfet télégraphie à M. Léon Lévy, ingénieur du corps des mines, qui est chargé des travaux de la région et qui en est d'ailleurs à son troisième sauvetage.

M. Lévy accourt le soir même. A minuit, il se fait conduire au puits et n'y trouve naturellement personne. Pour tout le monde, il faut insister sur ce point, Dutilleux était mort. Le lendemain matin, à la première heure, M. Lévy se rencontre devant le puits avec les agents voyers de Dourdan, spontanément venus. Il descend. Bien que sans espoir, il appelle. Pas de réponse. Il fait ses constatations. Au-dessus d'un amas des fascines, de calcaire, de silex et de barres de fer, rappelant par leurs entrecroisements les ruines de l'Opéra comique, il voit autour de lui comme une galerie souterraine. Il faut avant tout reboiser le puits, et solidement. Il demande un homme de courage. Un puisatier, le nommé Preter, se présente. Il l'attache à une corde et le fait descendre. Preter commence par garnir de fascines la galerie circulaire.

Arrive de Versailles une équipe de sapeurs du 1er génie, quinze hommes commandés par le lieutenant Pierrot.

Ils se mettent à l'œuvre. Il paraît qu'on n'a pas idée du mérite de ces hommes qui sont à la fois disciplinés, méthodiques, ingénieux, débrouillards.

C'est le point de jonction du silex et du calcaire qui offre le plus de danger. Ils commencent par y adapter un cadre solide et, toujours appelant Dutilleux, s'apprêtent à blinder de cercles tout le puits. Mais, le 23 avril, au-dessus du cadre, c'est-à-dire à 20 mètres du sol, nouvel éboulement. Le travail est horriblement pénible, on le poursuit pourtant. Dès qu'on solidifie une partie, un gonflement, puis un craquement s'opère ailleurs. Les éboulements se succèdent. C'est tout le haut du puits qui va s'effondrer. Maintenant les sapeurs sont véritablement en danger. Bientôt il y aura d'autres morts à déplorer... M. Lévy ordonne la cessation du travail.

L'entrepreneur pourtant — il faut le nommer — M. Poulain sait que Dutilleux est sorti vivant de deux éboulements semblables.

Malgré le danger, malgré les supplications, il descend, seul, dans le puits. C'était le samedi 28 avril. Il appelle Dutilleux.

Une voix lui répond :

— Je ne suis pas mort !...

Immédiatement M. Lévy va à la recherche d'un soudeur. Pendant ce temps-là, un puisatier des environs, Lerot, essaie de reprendre le déblaiement. Le boisement n'est pas possible. Lerot met autour du puits comme une chemise de plâtre.

A sept heures du soir, la chemise se rompt. Le sable envahit le puits. Mais les sapeurs sont redescendus et déblaient. Les soudeurs passent la nuit. Le lendemain, à cinq heures du matin, la sonde est arrêtée par les cercles de fer. Elle a cependant fait un trou de cinq mètres.

— Vous êtes à un mètre cinquante de moi, dit tout à coup la voix de Dutilleux.

L'espérance enflamme les travailleurs.

On fait le compte des mètres. On croyait le sous-tâcheron pris entre les deux éboulements. Il est juste à trente mètres du sol. Il a donc pu, on ne sait comment, se mettre entre le plancher solide et les planches à claire-voie. C'est là qu'il a passé juste huit jours, sans aliment, dans une prison n'ayant qu'un mètre de haut.

Un seul détail donnera une idée de la joie générale. On s'imaginait quatre jours auparavant que cela sentait le cadavre. On s'était même cru forcé de jeter du phénol dans les débris.

Enfin, le dimanche 29 avril, à trois heures de l'après-midi, au moment où le préfet, son secrétaire général, tout le pays arrivait, le soudeur entra en communication directe avec Dutilleux dont le premier mot est :

— Ne me laissez pas mourir.

On lui a fait d'abord passer par le trou qu'a creusé la sonde, et qui est long de sept mètres et demi, large de huit centimètres, une fiole de bouillon, attachée à une corde.

Il prend la fiole, mais cette corde, c'est un lien matériel entre la vie et lui ! Il ne veut pas la lâcher. On lui crie qu'on va s'en servir pour lui passer autre chose. N'importe. Il s'y cramponne, comme un noyé à la branche de salut. Enfin il se rend à la raison. On lui passe une autre fiole. Mais l'élasticité des matériaux va reboucher le trou. On glisse une autre sonde plus petite, puis une autre. En tout quatre petites qu'on ne retire qu'après qu'on a pu, sur elles, introduire un tuyau plus large.

On lui passe cinq doigts de chocolat, une bougie, une boîte d'allumettes, cinq pastilles de viande. On lui recommande de faire des provisions. Sur l'avis du médecin, on lui envoie une fiole de café et de chocolat mélangés.

Maintenant il répète :

— Ne me laissez pas mourir !

— Êtes-vous sur un échafaudage ?

— Oui.

Pendant toute la nuit de dimanche à lundi, on travaille au déblaiement, mais sans résultat sensible.

La sonde se dérange. M. Lévy en fait mettre une autre, précédée d'un cône qui troue le sable et qu'il enlève ensuite. Dans ce tube, il glisse une bougie allumée. Dutilleux la prend. Nous sommes dans la matinée du lundi 30 avril. On envoie au sous-tâcheron du bouillon, qu'il se refuse à prendre, du chocolat qu'il prend.

Aux questions qu'on lui fait, il ne répond plus maintenant que par des mots incompréhensibles.

On lui recommande de faire des provisions. Il ne prend plus rien de ce qu'on lui envoie à l'aide d'une corde.

Pendant la nuit de lundi à mardi, deux sapeurs restent en permanence dans le puits. Ils croient entendre des plaintes vagues. Ils regardent par la sonde s'il y a de la lumière entre les deux paliers. Non. Le tube s'obstrue. On en met un autre.

Mardi matin, un sapeur croit entendre Dutilleux se plaindre. Il lui parle. Pas de réponse. Et depuis ce temps, plus rien.

Vainement on passe par le tube des bougies allumées. On ne voit que de la terre.

Dutilleux est-il, comme le médecin le croit, tombé en léthargie ? On est sûr de ne pas lui avoir donné assez de nourriture pour qu'il en meure. Un nouvel éboulement s'est-il produit entre les deux planchers pendant les travaux de déblaiement ? Dutilleux s'est-il abrité, à l'aide de la lumière, dans une excavation plus sûre ? Aujourd'hui, dimanche, le mystère est pendant.

Au fond du puits où il a bien voulu me faire pénétrer avec lui, M. Lévy me démontre l'impossibilité où l'on est de se prononcer. Les silex, le calcaire, le sable qui sont mêlés sous nos pieds aux fascines, au fer, aux planches ont pu aussi finir par pénétrer entre les espaces de la claire-voie.

Il faut être un peu gymnaste pour entrer en pareil endroit. On introduit le pied gauche dans un nœud coulant. On se hisse, les deux mains cramponnées à la corde que le treuil fait descendre. Avec le pied droit, on se protège contre les cahots. Pendant les premiers mètres on a quelque crainte, mais bientôt on se sent presque à l'aise. On ne redoute nullement de lâcher la corde. Les mains y restent instinctivement soudées. La seule peur est occasionnée par les morceaux de terre qui parfois tombent sur la tête.

Entre nos pieds est le trou de sonde par lequel nous appelons tour à tour : « Dutilleux ! » On attend, anxieux. Pas de réponse.

Nous avons parlé de l'autre puits que creusent, à sept mètres de là, les sapeurs du génie, travaillant jour et nuit.

On se propose de creuser, quand on sera à 25 mètres, une galerie horizontale qui tombera juste à l'endroit où doit être Dutilleux.

Ce puits a aujourd'hui 7 mètres de profondeur. On compte l'avoir terminé samedi.

Nous avons également parlé d'un architecte de Fourmies, qui a offert gracieusement ses services. Voici le texte de la dépêche qu'il a adressée au préfet :

« J'offre de sauver Dutilleux en quarante-huit heures s'il vit encore, moyennant frais du voyage seul. — Montgredien. »

M. Montgredien est arrivé. On connaît son système. Il s'agit avant tout de solidifier le puits pour l'empêcher de s'effondrer. Il y introduit, l'un après l'autre, des tubes de fer qui se déroulent à l'intérieur.

Il les boulonne et ferme comme un tuyau de poêle. Le déblaiement peut ainsi s'effectuer sans danger. Il compte avoir amené mercredi au plus tard cette cheminée de fer jusqu'à l'endroit où est Dutilleux, vivant ou mort.

M. Lévy a laissé M. Montgredien absolument libre d'appliquer au premier puits cette invention, qu'il trouve d'ailleurs très intelligente et qui, si elle réussissait, rendrait de grands services en mainte circonstance. Charles Chincholle.

# REVUE DE LA PRESSE

Dns le *Mot d'Ordre*, M. Ranc développe son plan de tactique électorale :

« Quel est, dans les élections partielles qui vont être la préface des élections générales, le but à poursuivre, à atteindre? Enlever le plus de voix possible au général, aux amis du général, aux candidats du général; infliger partout au boulangisme des échecs qui rendent confiance aux républicains et qui découragent cette masse toujours disposée à courir au secours de la victoire, à aller vers ce qu'elle croit le soleil levant.

» Sur les réactionnaires, rien à faire. Bonapartistes, cléricaux ont compris quelle aide, quelle force leur apporte le mouvement plébiscitaire.

» C'est sur les républicains hésitants, troublés, égarés, qu'il faut agir; c'est à eux, je le répète, qu'il faut enlever tout prétexte de dissidence ou d'abstention. Il est nécessaire qu'aucun d'entre eux ne puisse dire : « Je vais à Boulanger parce que le candidat pour lequel on me demande de voter représente des opinions qui ne sont pas miennes, une politique que je désapprouve ! »

» Il n'y a donc pas lieu de condamner le principe des candidatures multiples; elles peuvent être nécessaires et elles ne seront jamais dangereuses, pourvu que, de part et d'autre, la campagne soit menée sans violences, sans attaques personnelles, et qu'il soit bien entendu qu'au second tour on obéira à la discipline républicaine qui nous a donné la victoire dans le passé, qui l'assurera dans l'avenir. — Ranc. »

La *Lanterne* :

« Quant à « marcher en avant, » M. Floquet n'est plus en état de le faire. Il se peut que maintenant il en comprenne la nécessité. La façon dont se comportent vis-à-vis de lui les opportunistes a pu lui démontrer la nécessité de se passer d'eux et de se montrer énergique envers le Parlement.

» Mais, si M. Floquet a raison de le penser, il a eu le tort de ne l'avoir compris que trop tard. C'était dès le premier jour, dès la première heure qu'il fallait rallier derrière soi tous les mécontents et marcher carrément à l'assaut des opportunistes.

» On aurait été renversé peut-être par la Chambre, mais on aurait été relevé par le pays. Et alors, la campagne de la dissolution et de la révision, faite d'ensemble par tout le parti radical, eût abouti bien vite...

» Dès que M. Floquet parle de « marcher en avant », il reçoit en pleine poitrine les sommations du *Temps*, les ultimatums de MM. Trarieux et Raynal. Le gouvernement de M. Floquet sera opportuniste ou il ne sera pas.

» Les nouveaux girondins ont posé le dilemme : « Soumission ou démission ».

» La soumission, c'est le gouvernement occulte de M. Ferry.

» La démission, c'est l'avènement officiel du ferrysme.

» Avant trois semaines, la question sera définitivement posée, comme nous l'avions prévue, entre Ferry et Boulanger. »

C'est hier seulement qu'a été relâché M. Habert, qui a eu le malheur de tuer en duel M. Dupuis.

A ce sujet, M. A. Rogat fait, dans l'*Autorité* de très-judicieuses réflexions sous ce titre : *L'omnipotence des juges d'instruction.*

« Nous ne réclamons pas, dit-il, l'impunité pour le duel, mais nous ne pouvons pas admettre que le traitement des inculpés soit livré à l'arbitraire d'un juge d'instruction.

» Voilà un homme que l'on a mis en cellule, privé d'un mouchoir sous prétexte qu'il pourrait s'étrangler avec, d'une fourchette, qu'on le suppose capable de se passer au travers du corps ; eh bien, tout cela est d'autant plus grotesque et d'autant plus odieux que c'est la première fois que la justice se comporte de cette façon en pareille circonstance.

» Nous voulons croire que le procédé de M. le juge d'instruction Garnot ne fera pas jurisprudence.

» Il paraît que ce juge avait primitivement exigé de M. Habert une caution pécuniaire que celui-ci était dans l'impossibilité de fournir.

« Eh ! monsieur, pouvait lui répondre M. Habert, ma caution est la certitude où vous êtes vous-même que le jury m'acquittera haut la main.

» Ce qui nous préoccupe surtout en cette affaire, ce n'est pas le sort du duelliste, mais la scandaleuse omnipotence laissée aux juges d'instruction. »

Une catastrophe analogue à celle de Blancheface, qui préoccupe si justement tout une population, survint le 2 septembre 1835, dans des conditions à peu près identiques.

Le *Petit Journal* rappelle les circonstances de ce drame émouvant :

» Un ouvrier du département de la Haute-Loire, nommé Dufavet et âgé de trente ans, travaillait à creuser un puits dans un terrain sablonneux de la commune de Champ-Vert, près de Lyon. Bien qu'il eût été averti qu'un éboulement était imminent, Dufavet avait l'imprudence de se faire descendre au fond d'un puits de vingt mètres pour chercher ses outils. Avant qu'on eût pu le remonter, l'éboulement redouté avait lieu,

» Le croyant perdu, ses compagnons allaient retourner au village pour faire leur déclaration, lorsqu'ils remarquèrent qu'une des cordes qu'ils venaient de retirer du puits avait été fraîchement coupée; aussitôt il comprirent que Dufavet était vivant, et, sans perdre un instant, ils commencèrent l'œuvre de la délivrance. Elle fut longue, car elle dura deux semaines, et ce n'est que le 16 septembre que Dufavet fut ramené au jour.

» La délivrance de Dufavet fut obtenue par un procédé identique à celui que l'on essaie en ce moment.

» Après quelques jours perdus en efforts inutiles pour pénétrer dans l'ancien puits, on se décida à creuser un puits parallèle au premier, situé à cinq mètres de distance.

» Quand on fut arrivé au niveau où l'infortuné était emprisonné, on creusa une galerie latérale par laquelle on parvint jusqu'à lui. Pendant la durée des travaux, Dufavet recevait de la nourriture à l'aide d'un tube que l'on avait fait passer à travers les débris qui bouchaient le premier puits.

» Lorsqu'il fut délivré, Dufavet dicta ses impressions à M. le docteur Bienvenu, qui les publia en son nom.

» Ce récit, fort intéressant, permet de savoir jour par jour les impressions de l'infortuné captif. L'endroit où il était enfermé mesurait un peu plus de deux mètres, dans les premiers jours ; mais, par suite du tassement des terres, il diminua progressivement, de sorte que, dès le troisième jour, Dufavet fut obligé de rester accroupi, le corps plié, et même sans pouvoir étendre les bras.

» Il était à chaque instant menacé d'être écrasé par un nouvel éboulement.

» Le merveilleux eut sa part dans cette catastrophe. Le plus cruel tourment du captif était de ne pouvoir compter le nombre de jours qui s'écoulaient, car il était plongé dans des ténèbres profondes. Une grande joie pour lui fut de recevoir les visites d